



## Séance du 29 novembre 2022 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Marlene Matos Mendes M. Valery Mäder-Santschy

38 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Verena Gubler, Catherine Berger, Alexandre Liardet, Anaïs Piguet, Thomas Buchanan, Catherine Milhaud Renaud, Luc-Olivier Suter, Marc Perrénoud, Jean-Gabriel Rey, Johann Frain, Thibault Muller, Véronique Martin Capriati, Pierre-Yves Ledermann, Maxime Regidor, Pieter Volgers, Jean-Yves Tharin.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 31 voix, 7 abstentions avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau

Suite à une remarque sur les abstentions lors d'un vote sur un amendement à la précédente séance, le président rappelle l'art. 91 du RCC : « *Les décisions soumises à la votation doivent être adoptées à la majorité simple, c'est-à-dire à la moitié des suffrages valablement exprimés, plus une voix. En cas de votation à main levée ou à l'appel nominal, les abstentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité* ». Le président a également consulté la Préfecture à ce sujet. Il en ressort que si le résultat est serré, une votation à scrutin secret est préférable, les bulletins distribués doivent correspondre aux bulletins rentrés, les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité. En tant qu'élu, membre d'un législatif, il va de soi que les conseillers ont le devoir de voter et ont trois solutions : l'acceptation, le refus ou l'abstention. Le président espère pouvoir compter sur le bon sens de ses collègues, et les membres du Bureau leur en seront reconnaissants.

Suite à la parution de l'annonce du poste de secrétaire du conseil dans le Journal de Morges, les piliers publics et le site internet, le président a reçu trois candidatures sérieuses. Ce dernier et la secrétaire ont rencontré personnellement chaque candidate, puis les membres du Bureau du Conseil rendront

leur décision finale. Le choix de la personne retenue sera communiqué à la séance du mois de janvier 2023.

Le président rappelle la fondue du Conseil, mardi 6 décembre à 19h00 à l'Esplanade. Les conseillers n'ayant pas encore répondu sont priés de le faire en fin de séance auprès de la secrétaire.

Pour les manifestations à venir, le président recommande de consulter le site communal à l'adresse [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda).

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

### 3. Rapport de la CoFIN - Préavis no 09/22 – Rapport accompagnant le budget 2023

M. Philippe Cretegnny donne lecture du rapport de la CoFIN ; celle-ci, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillers à voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

#### **Adopte**

- le budget de l'année 2023 faisant apparaître Fr 41'468'690.—aux dépenses, Fr. 39'492'400.— aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'976'290.—.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la CoFIN. La parole n'étant pas demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 09/22 – Rapport accompagnant le budget 2023 est accepté par 36 voix, 1 refus, 1 abstention.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les membres de la CoFIN pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

### 4. Préavis no 10/22 – Demande d'un crédit pour l'étude globale de mobilité dans le périmètre communal

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler donne lecture du préavis. La Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 115'000. —TTC pour la réalisation de l'étude globale de mobilité dans le périmètre communal ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cette procédure par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un amortissement linéaire sur 5 ans ou si le résultat d'un exercice le permet, par un amortissement extraordinaire au bouclage des comptes.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire parvenir ses questions ou remarques à la commission ad hoc. La parole n'est pas demandée.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Florence Widmer, Lindsay Lessard, Cathy Berger, François Strauss, Catherine Moret Neyroud. Suppléants : Dan Rabin, Claude Ioset.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 5. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que la Confédération, par le biais de l'Office fédéral de l'Environnement, a renouvelé le label de parc d'importance nationale pour le Parc Régional du Jura Vaudois pour 10 ans, soit jusqu'en 2032.

Le premier coup de pioche du Collège de Féchy a été donné la semaine dernière. Quant à la planification scolaire, les études se poursuivent.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler déclare que le fonds d'aide sociale constitué de dividendes d'actions Nestlé, a été réalisé. Cette année, la municipalité a décidé, au vu de la situation, de distribuer des bons d'achats et du liquide, en proportions égales. Suite à une proposition de M. Dan Rapin, la municipalité a décidé de ne pas remettre une somme d'argent prélevée sur le fonds d'urgence, (anciennement fonds Covid), mais si cette dernière a connaissance de cas particuliers, elle en fera profiter les personnes qui en ont réellement besoin.

L'action solidaire est renouvelée. Le dépôt des marchandises peut se faire du 1<sup>er</sup> au 17 décembre de 17h00 à 19h00 à la piscine où des bénévoles seront présents. Aubonn'Infos de décembre le mentionnera également. La livraison des cartons se fera durant la semaine précédant Noël. D'autre part une classe du château participe à l'action des Cartons du Cœur, autre action suisse romande.

Le rack à vélos demandé à Montherod (côté village) a été posé (près de Cupidon).

Le passage de la Couronne est ouvert pour une phase d'essai et ce jusqu'en fin d'année de 07h00 à 17h30. Une caméra de comptage a été installée.

Dans le cadre de la commission culturelle il a été décidé de créer une fresque dans le local à scooters au pied du château. C'est Aubonn'Art (atelier situé en face du local) qui en prendra la responsabilité dans le cadre de ses 10 ans d'existence.

Le Prix de la Commune d'Aubonne n'a pas été remis cette année par manque de dossiers. L'unique dossier déposé ne correspondait pas aux critères demandés.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Pré de Rolle et Pré d'Aubonne, en attente de consolidation. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours (73%). Caserne du feu SDIS Etraz Région, en attente des dernières factures (98%). Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (11%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Révision du Plan Directeur des Eaux (70%). Crédit d'étude construction scolaire site du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT (0.1%). Réfection du chemin des Mulets à Montherod (66%). Modernisation contrôle d'accès Salto (46%). Interface de la Gare d'Allaman, étude préliminaire (0%). Suite procédure PACom (19%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (0%). Taux moyen de la dette : 1.06%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 24'094'500.--.

M. le Municipal Nicolas Suter annonce que le débit des sources est remonté à concurrence de celui du printemps de cette année. Les fontaines seront donc à nouveau en fonction prochainement.

La pétition concernant l'abattoir du CARRE a récolté 2'300 signatures, 142 aubonnoises et aubonnois (6,2%) l'ont signée. Ce contrôle a représenté 8 heures de travail à l'Office de la population.

L'éclairage communal est actuellement suspendu de 23h00 à 5h00 du matin. Les 15 points concernés sur le territoire communal ont été contrôlés et programmés. Les passages piétons sont éclairés, sauf ceux qui sont en zone 30 km/h, et celui de Montherod reste allumé jusqu'à l'heure du dernier bus. Des brassards réfléchissants sont offerts aux conseillers et à disposition de la population l'Office de la

population. Dans le futur, toute rénovation de route sera équipée d'un éclairage intelligent. Enfin, le canton de Vaud a émis un décret concernant les activités commerciales : les enseignes lumineuses et l'éclairage des bâtiments non résidentiels (commerces) doivent être éteints une heure après la fin de l'activité. Les décorations de Noël professionnelles doivent être éteintes de 23h00 à 06h00. Ces règles ne concernent pas les décorations de Noël privées.

A la suite d'une demande de Mme Lindsay Lessard à la municipalité, M. le Syndic Yves Charrière donne un compte-rendu sur la régulation et consommation énergétique des bâtiments communaux. La société Energo mandatée en 2017 par le conseil, a effectué quatre visites de contrôle depuis le 24 août 2021 pour établir un état des lieux et un relevé des installations techniques actuelles, territoire de Montherod non compris. Il a ainsi été procédé par sites : Château, Chêne et Pré-Baulan en présence des concierges responsables. Il a été établi des actions d'économies d'énergies générales concernant : le chauffage, l'eau chaude, l'éclairage, l'aération forcée, notamment. Chaque bâtiment est ensuite répertorié avec les critères suivants : descriptif, résumé des installations techniques, de production de chaleur, d'éclairage, et de ventilation. Les valeurs de consignes de base ont été réglées, des relevés sont effectués et si besoin des travaux spécifiques sont entrepris. A l'heure actuelle, il n'y pas d'installations de chauffage sur lesquelles il a fallu intervenir directement, mais cela reste une éventualité ; en cas de transformation, une approche globale sera étudiée. Pour information, des problèmes sont apparus sur le chauffage de l'ancienne école de Pizy, et un CECB+ a été diligenté.

Les WC publics de la place de la Grenade sont gérés par l'entreprise CTA qui les nettoie et les contrôle deux fois par semaine, selon le contrat signé avec cette dernière.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 6. Questions, vœux et divers

Mme Florence Widmer demande si le décret cantonal sur l'éclairage touche uniquement le travail humain ou également les machines. Il lui est répondu que cela concerne tous les secteurs d'activité, les locaux où se situent les machines sont bien entendu allumés, mais les bureaux sont éteints.

Concernant l'horaire de suspension de l'éclairage public, M. Yves Meylan demande si la municipalité pourrait reculer l'horaire de 00h00 à 6h00 du matin. Il lui est répondu que la municipalité prend note de cet avis et ira peut-être dans ce sens en cas de demandes persistantes. M. le Syndic Yves Charrière souligne que certaines communes ont opté pour cet horaire, d'autres non et pense qu'avec le temps la population s'habituerait à celui-ci.

Mme Lindsay Lessard remercie la municipalité pour les renseignements sur la consommation énergétique des bâtiments communaux et demande, au nom de M. Thomas Buchanan, absent, pour quelle raison les passages piétons au centre-ville ne sont pas éclairés la nuit. Il lui est répondu que les passages piétons en zone 30 km/h ne sont pas éclairés car ils ne devraient pas exister ; dans ces zones, le piéton n'est pas prioritaire mais peut traverser à n'importe quel endroit. Ils ont été maintenus sur le centre-ville car cette situation est accidentogène. D'autre part, elle demande si la restriction de l'éclairage public et de l'éclairage en général est temporaire comme le demande le décret cantonal (délai au 30 avril 2023) ou sera-t-il prolongé de manière pérenne. M. le Municipal Nicolas Suter répond qu'il s'agit d'une restriction temporaire, mais la municipalité va travailler dans ce sens de manière globale sur l'éclairage public, notamment pour des questions énergétiques, d'économie d'électricité et de biodiversité.

M. Yves Meylan annonce les activités de la SDA en décembre : le calendrier de l'Avent et ses moments conviviaux et en particulier la date du 8 décembre au Point i. La tournée du Père Noël dans les villages

environnants qui se terminera au château pour la première fois, grâce l'organisation de membres de la SDA en collaboration avec le groupement des commerçants, le cinéma Rex et la commune d'Aubonne.

M. Mathieu Gétaz revient sur les régulateurs de vitesse posés par la municipalité ; les usagers respectent en majorité les limitations de vitesse mais il y a malheureusement des irréductibles qui circulent à 40, voire 50 km/h. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière que les régulateurs enregistrent les vitesses mais malheureusement pas les numéros de plaque. Néanmoins les rapports qui en découlent sont transmis à la Gendarmerie et c'est ensuite cette dernière qui décide de poser ou non un radar, qui lui, ne sera pas pédagogique.

M. Charles Gabella informe que le promoteur qui désirait construire un immeuble sur la parcelle no 959 et dont le permis de construire ne lui avait pas été délivré a recouru auprès du Tribunal Cantonal. Ce dernier ne lui a pas donné raison et l'a débouté la semaine dernière. Ces faits avaient fait l'objet du dépôt d'un postulat interdisant toute construction en zone vieille ville sous la forme d'une zone réservée et ceci pour un délai de 5 ans. Dès lors, si ce promoteur veut modifier son projet, il n'aura pas latitude de le faire, celui-ci étant antérieur à la zone réservée. Il remercie la municipalité d'avoir œuvré habilement à ce sujet.

Le président souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année aux conseillères et conseillers et leur adresse, ainsi qu'à leur famille, ses meilleurs vœux pour l'année 2023. Il rappelle la date de la fondue annuelle du Conseil, mardi 6 décembre au restaurant de l'Esplanade. La séance se termine à 21h30 ; la prochaine aura lieu mardi 31 janvier 2023 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Jacqueline Cretegny

Président

Secrétaire



